**Vérification des adresses dans ONDE et préparation des opérations AFFELNET**

**Dans le mois de novembre**

* **Vérification des adresses des responsables** dans onde : l’adresse doit être validée (symbole vert). Sinon il faut trouver dans les propositions le libellé exact correspondant à l’adresse : rue et nom de la commune de résidence.

 

Ces données seront nécessaires pour une affectation automatique dans le collège de secteur.

* **Préparation des opérations Affelnet** : communiquer le nom du collège de secteur aux familles des élèves de CM2 et évoquer les démarches de dérogation de secteur.

*(Cela permettra de répondre aux sollicitations des collèges souhaitant connaître le nombre d’élèves susceptibles d’intégrer leur établissement.)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Modèle de courrier possible**. (Communication du nom du collège de secteur)

Ecole………………………. …………………………. , le …………………………………….

**Entrée en 6ème rentrée 2023**

Votre enfant …………………………………………………scolarisé en classe de CM2 rentrera au collège à la rentrée prochaine. L’adresse de résidence de votre enfant détermine le collège qu’il fréquentera.

A partir des données que vous nous avez communiquées, votre enfant dépendra du :

Collège …………………………………………………….... à ……………………….………………………………….

Vous aurez la possibilité de présenter une demande de dérogation à la carte scolaire à l’aide des documents qui vous parviendront (ou « que je vous transmettrai ») au mois de mars prochain.

Bien cordialement, La directrice/ le directeur